



Comité monétaire et financier international

Quatorzième réunion
17 septembre 2006

Déclaration No. 14-11 (F)

Déclaration de M. Flaherty

**Déclaration préparée
pour le Comité monétaire et financier international
du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international**

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

**pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize,
du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de
Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines**

Singapour, le 17 septembre 2006

Notre rencontre d'aujourd'hui a lieu à un moment extrêmement important pour le Fonds monétaire international (FMI), qui met en œuvre la stratégie à moyen terme proposée par le directeur général, M. de Rato, et entérinée par le présent Comité. Un nombre sans cesse croissant de membres du FMI reconnaissent l'importance d'instaurer de véritables réformes qui renforceront la capacité du Fonds à s'acquitter de son mandat de promotion de la stabilité financière internationale dans un contexte de plus en plus mondialisé. Nous devons réaliser des progrès sur de nombreux fronts, notamment la réforme des quotes-parts. Mais la réforme des quotes-parts ne représente qu'un élément d'une série de réformes essentielles. Il est également primordial de moderniser la structure de gouvernance du Fonds et d'en accroître l'efficacité. La réforme réelle et durable de l'institution passera par le renouvellement de l'engagement à arriver à une entente sur une deuxième série exhaustive de réformes d'ici deux ans. En confirmant notre engagement envers le FMI, nous renouvellerons l'institution et garantirons l'implantation d'un système financier international plus souple et fondé sur le marché. À la croisée des chemins, le monde entier compte sur notre leadership et notre vision dans l'exécution de cet important programme de réformes ambitieuses.

Perspectives mondiales

Cette rencontre survient alors que l'économie mondiale continue d'être vigoureuse. La croissance affichée au premier semestre de l'année est plus forte que prévu, et l'économie mondiale devrait progresser de 5,1 % cette année et de 4,9 % en 2007. Les perspectives continuent d'être stables malgré les tensions inflationnistes croissantes et les prix élevés de l'énergie, quoique des risques de ralentissement nous guettent. En particulier, il se peut que les tensions inflationnistes mondiales en hausse et les attentes au chapitre de l'inflation entraînent d'autres hausses des taux d'intérêt. Dans l'environnement actuel, nous devons favoriser la libre diffusion de la politique monétaire pour éviter que l'incertitude quant à l'orientation stratégique n'envahisse les marchés financiers mondiaux. Bien qu'aucune perturbation d'envergure ne soit prévue au chapitre de la croissance mondiale, nous devons faire preuve de vigilance et surveiller de près les

premières étapes des expansions en cours dans de nombreuses régions du monde. Nous devons nous assurer de poursuivre nos travaux de réduction des déséquilibres mondiaux.

Évolution au Canada

L'économie canadienne reste vigoureuse. En 2005, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 2,9 %, soit autant qu'en 2004, grâce au dynamisme des dépenses de consommation et de l'investissement non résidentiel des entreprises. Des attentes bien précises contribuent au maintien d'une inflation faible et stable des prix à la consommation. La solide progression des revenus des particuliers et des bénéfices des sociétés, parallèlement à la solidité des facteurs monétaires et financiers fondamentaux du Canada, devrait continuer d'y appuyer la croissance en 2006 et en 2007, alors que l'on s'attend à ce que le PIB réel gagne environ 3 % au cours de chacune de ces deux années. Cette solide croissance mérite d'être signalée, surtout puisqu'elle survient à un moment où le Canada connaît une appréciation sensible de son taux de change, appréciation qui, en partie, constitue une contribution à la résolution des déséquilibres mondiaux.

La situation financière du Canada demeure solide. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir enregistré un excédent en 2005 pour l'ensemble des administrations publiques et il sera vraisemblablement le seul à continuer de le faire en 2006 et en 2007. En pourcentage du PIB, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques a diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de plus de 69 % en 1995 à moins de 27 % en 2005. Parmi les pays du G7, c'est au Canada que le ratio de la dette nette au PIB est le plus faible, et ce, depuis 2004. La situation n'est pas appelée à changer.

Évolution en Irlande et dans les Caraïbes

J'aborderai maintenant l'évolution en Irlande et dans les pays des Caraïbes qui font partie des pays que je représente au Comité monétaire et financier international (CMFI). Les perspectives de croissance de l'économie irlandaise demeurent positives. Ces dernières années, la croissance a atteint en moyenne près de 5 % par année et, en l'absence de chocs majeurs, cette tendance devrait sans doute se maintenir en 2006 et en 2007. La croissance de l'emploi constitue un des faits saillants de l'économie ces dernières années, alors que le taux chômage s'est stabilisé à un peu plus de 4 %. L'Irlande a connu une immigration massive, surtout en provenance des pays d'Europe de l'Est, et son taux de participation à la population active ne cesse d'augmenter.

La forte dépendance de l'Irlande envers les importations d'énergie et les augmentations récentes des taux d'intérêt officiels de la Banque centrale européenne, qui influent sur l'indice des prix à la consommation par voie des taux hypothécaires, ont récemment fait monter en flèche l'inflation, qui est passée à 4,2 %, bien que le taux sous-jacent soit inférieur à 3 %. Le resserrement de la politique monétaire devrait toutefois avoir une incidence positive sur l'inflation en Irlande dans les années qui viennent. La situation financière globale se rapprochera de nouveau du point d'équilibre en 2006, sous l'effet de la vigueur de l'économie et de la réduction des dépenses. Dans l'ensemble, l'économie irlandaise continue de connaître le succès spectaculaire qu'elle affiche depuis 15 ans et elle est bien placée pour composer avec les chocs éventuels.

En 2006, l'activité économique dans la plupart des pays des Caraïbes que je représente a progressé, grâce à la reprise du tourisme et à un essor de la construction, ce dernier étant largement le fait des préparatifs en vue de la Coupe du monde de cricket en 2007. Des risques associés aux importants déficits de la balance courante, à l'incidence macroéconomique de la hausse des prix du pétrole et au fort niveau d'endettement continuent néanmoins de peser sur ces pays. Les efforts de stabilisation et de consolidation se sont poursuivis dans les deux pays (la Dominique et la Grenade) bénéficiaires de l'aide financière du Fonds dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. La Dominique a affiché une solide croissance, tandis qu'à la Grenade, ravagée par des tempêtes en 2004 et en 2005, le programme soutenu par le Fonds jette les assises d'un plan complet de réforme économique à moyen terme.

L'aide fournie par le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC), s'est révélée inestimable pour les pays des Caraïbes que je représente. Le cycle de programme courant s'achèvera à la fin de 2007, et une évaluation, coordonnée par le Bureau de gestion de l'assistance technique du Fonds, est en cours. Nous demandons instamment au Fonds et aux autres donateurs de continuer de soutenir la troisième étape du CARTAC pour la période comprise entre 2008 et 2010. La première étape de l'initiative de création d'un marché et d'une économie uniques dans le Marché commun des Caraïbes (le CARICOM), ayant été officiellement adoptée plus tôt cette année, nous exhortons le Fonds à renforcer davantage ses activités de surveillance régionale. Nous estimons que de nouvelles modalités pourraient s'imposer pour améliorer la surveillance régionale et nous soutenons les travaux du Fonds en vue d'officialiser ces modalités.

Réforme du FMI

Nous sommes tous conscients des changements radicaux qui se sont opérés dans l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies. En termes concrets, la mondialisation s'est traduite par la capacité des entreprises et des particuliers à investir facilement sur les marchés des économies à l'échelle de la planète, par un financement nouveau et novateur des initiatives des secteurs public et privé, ainsi que par une circulation transfrontalière massive des marchandises et des capitaux.

Ces événements ont créé des occasions sans précédent de croissance économique et d'entrepreneuriat privé, mais ils ont également fait augmenter le coût des politiques inadaptées. Un des principaux enseignements à tirer de tout cela est que le succès repose invariablement sur la capacité d'adaptation et sur l'innovation. Cet enseignement est tout aussi vrai pour le FMI que pour le reste du monde. Des réformes profondes et novatrices doivent être apportées pour que la pertinence du FMI se maintienne dans un monde où l'influence économique des économies de marché émergentes s'accroît, où les pays les plus petits et les plus pauvres doivent être intégrés plus étroitement à l'économie mondiale et non pas marginalisés, et où même les plus grands pays peuvent être touchés par les retombées des politiques des autres. Le Fonds doit sans cesse adapter les rôles de surveillance et de prêt qu'il assume s'il veut qu'ils demeurent pertinents et efficaces dans ce nouvel environnement.

Grâce à l'habile direction du directeur général, M. de Rato, nous sommes en possession d'une vaste série de mesures stratégiques novatrices permettant de faire face aux défis que connaît l'institution. L'adoption d'un modèle de financement stable et équitable pour le FMI lui-même devra s'inscrire dans la série de réformes. Qui plus est, il faudra s'acquitter de la tâche difficile, quoique importante, qui consiste à veiller à ce que les facilités de financement du FMI répondent aux besoins des membres tout en favorisant de solides politiques économiques et financières.

Aujourd'hui, j'aimerais faire porter mes propos sur les défis que pose l'avancement du dossier de la réforme des quotes-parts et de la participation ainsi que sur le rôle du FMI en matière de surveillance bilatérale et multilatérale.

Quotes-parts et participation

La réforme des quotes-parts du Fonds est sans doute la question la plus urgente en matière de gouvernance du FMI. Les quotes-parts déterminent les sommes que les pays en difficulté de balance des paiements ou qui éprouvent des problèmes budgétaires peuvent emprunter du Fonds et les ressources que les pays en bonne santé financière peuvent être invités à contribuer pour venir en aide aux autres membres. Elles constituent en outre le facteur le plus important de la détermination des droits de vote des pays au Fonds. Pour assurer la légitimité du Fonds en tant qu'institution internationale, il est primordial de bien harmoniser les quotes-parts avec le poids économique et financier des pays dans l'économie mondiale. La légitimité du FMI est, à son tour, essentielle, car elle veille à ce que le Fonds serve de tribune satisfaisante pour les membres et à ce que les conseils stratégiques qu'il fournit soient suivis.

Le directeur général a mis au point un processus pratique et novateur en deux étapes qui vise à renouveler la structure de gouvernance du Fonds. Le Canada appuie totalement les réformes prévues par M. de Rato, ce qui comprend la première hausse spéciale des quotes-parts de quatre pays fortement sous-représentés, à savoir la Chine, la Corée, le Mexique et la Turquie. À notre avis, elle constitue une première mesure significative s'inscrivant dans une réforme plus complète. Pour l'avenir, nous jugeons très utile d'entamer une deuxième série de hausses spéciales des quotes-parts qui donneront suite à la conclusion d'une entente sur une nouvelle formule d'établissement des quotes-parts à la deuxième étape des réformes. Nous demeurons résolus à modifier en profondeur la formule d'établissement des quotes-parts afin qu'elle tienne mieux compte des réalités économiques mondiales et nous nous engageons à apporter ces modifications dans le délai de deux ans proposé par le directeur général.

Pour assurer la légitimité et l'efficacité du FMI, il faut également accorder aux pays à faible revenu une plus grande participation. C'est pourquoi nous appuyons le doublement, ou mieux, des votes de base ainsi que la modification des statuts du FMI de manière à instaurer un mécanisme de protection du ratio des droits de base au total des droits de vote contre toute détérioration future.

Le Canada est également conscient des défis spéciaux auxquels sont confrontés les bureaux des deux administrateurs africains du FMI, qui représentent chacun des groupes de plus de 20 pays. Nous donnons notre appui aux efforts déployés pour veiller à ce que ces bureaux soient en mesure de bien représenter les membres de leurs larges groupes, dont bon nombre participent aux programmes de prêts et d'assistance technique du FMI.

Alors que le FMI procède à la réforme de sa structure de gouvernance afin de mieux représenter le poids économique mondial de ses membres, nous devons tous nous rappeler que l'adhésion au FMI suppose le partage des responsabilités et des obligations. De fait, à mesure que le rôle et la participation d'un membre prennent de l'ampleur dans une institution mondiale, il est raisonnable de s'attendre à une augmentation parallèle de l'examen de sa responsabilité envers ses partenaires et envers la stabilité du système international. C'est également ce qui se produit dans le cas des réformes que nous apportons à la surveillance.

Surveillance

Le directeur général a pris une mesure importante et fort appréciée afin d'accroître l'efficacité de la surveillance par le FMI en amorçant dernièrement un exercice de surveillance multilatérale qui vise à promouvoir un dialogue de haut niveau entre les principaux membres de l'économie mondiale sur la question des déséquilibres mondiaux. Les progrès réalisés dans le cadre de ces consultations me réjouissent, et j'attends avec impatience le rapport sur les résultats qui sera présenté à la prochaine réunion du CMFI.

Ce mécanisme de consultation multilatérale peut servir de tribune efficace et utile où pourront être examinés d'autres enjeux essentiels au bon fonctionnement de l'économie mondiale. De fait, nous sommes d'avis que les consultations que le FMI mène dans des capitales choisies sur de grands enjeux économiques mondiaux devraient constituer un élément ordinaire de la surveillance du Fonds, le choix des pays partenaires étant effectué d'une manière souple et pragmatique en fonction des enjeux critiques touchant l'économie mondiale.

L'efficacité des consultations multilatérales et, d'une manière plus générale, des activités de surveillance du FMI reposent sur une démarche qui combine la solide compétence analytique du personnel du FMI et la reconnaissance sans équivoque des objectifs sous-jacents des consultations. Les membres du FMI devront, pour ce faire, établir les priorités et rendre des comptes sur les résultats, ce qui en soi suppose un certain nombre de mesures.

Premièrement, il importera de définir plus rigoureusement les principes de la surveillance exercée par le FMI. Jusqu'à maintenant, bien que les déséquilibres et les politiques économiques engendrant des distorsions aient souvent été signalés dans les examens des économies membres en vertu de l'article IV, certaines critiques ont été formulées à l'égard des activités de surveillance du Fonds, à savoir leur incapacité de réduire la probabilité de crises ou de promouvoir la stabilité. De plus, le Fonds a hésité à prendre des mesures énergiques lorsqu'il a constaté que des pays ne respectaient pas leurs obligations et, surtout, que des pays appliquaient des politiques qui nuisent aux autres

membres, voire à la stabilité du système monétaire international. Dans ses efforts pour accroître l'efficacité de sa surveillance, le FMI est confronté au défi d'arriver à un juste équilibre entre son rôle de « conseiller de confiance » auprès des gouvernements et ses responsabilités centrales qui consistent à soutenir le bon fonctionnement de l'économie mondiale.

Deuxièmement, le Fonds doit se doter d'une démarche opérationnelle plus claire. Il doit adopter des règles particulières permettant d'indiquer avec précision comment il s'acquittera de ses responsabilités en assurant la surveillance des politiques financières et monétaires et celles régissant le taux de change et le secteur financier et en recensant les cas où les politiques économiques et financières nationales sont susceptibles d'engendrer des retombées internationales négatives. Ces règles devraient préciser les mesures à prendre lorsque l'on constate que des pays pratiquent la manipulation des devises ou la dévaluation de surenchère – activités interdites par les statuts du Fonds – et fournir un fondement solide des mesures à prendre pour corriger la situation.

Dans un tel contexte, je veux souligner les efforts constants du personnel et des administrateurs du Fonds qui se penchent sur la Décision de 1997 sur la surveillance des politiques de change, ce qui devrait aboutir à une compréhension plus claire et plus efficace des responsabilités des membres du FMI ainsi que du rôle du FMI en matière de soutien du système financier international.

Troisièmement, une reddition de comptes claire sur les résultats, fondée sur les priorités convenues et entérinées par les membres du Fonds, doit être instaurée. Signalons à cet égard que l'entente conclue lors de la dernière réunion du CMFI portant la présentation d'un nouveau rapport annuel sur la surveillance bilatérale et multilatérale constitue un pas dans la bonne direction. Ainsi, le directeur général, le Conseil d'administration et le personnel seraient tenus responsables de la qualité de la surveillance. Nous avons hâte d'unir nos efforts à ceux des autres membres du Fonds, du directeur général et du personnel du FMI pour élaborer le premier rapport dans lequel seront indiquées les priorités clés du Fonds en matière de surveillance pour l'année à venir.

Cette démarche instaurée dans le cadre des activités permanentes de surveillance multilatérale et bilatérale du Fonds, jumelée à l'utilisation efficace de mécanismes novateurs comme l'exercice courant sur les déséquilibres mondiaux, contribuera pour beaucoup au renforcement du rôle du FMI en matière de promotion de la stabilité du système international.

L'avenir

Dans le cadre des efforts de revitalisation du FMI, les succès connus lors de la réunion de Singapour sont réels et importants. Les progrès réalisés au titre de la réforme des quotes-parts amélioreront sensiblement la structure de gouvernance du Fonds. Toutefois, la réforme du FMI va au-delà de la seule réforme des quotes-parts. En effet, nous devons poursuivre un important programme dans les domaines de la surveillance, du financement du Fonds ainsi que de la prévention et du règlement des crises avant que le FMI puisse

devenir l'institution internationale moderne et représentative dont le monde a besoin pour préserver la stabilité financière mondiale. Nous pouvons certes nous féliciter des réalisations de la rencontre de Singapour, mais nous devons continuer de déployer des efforts pour relever les importants défis qui restent.